



FELCO
Federacion dels Ensenhaires
de Lenga e Cultura d'òc

Aquitàine, Auvergne, Ile de France, Languedoc, Limousin, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

Butletín n°187
10/05/2006

Montpellier le 8 mai 2006
Le Président de la FELCO
Philippe Martel, chercheur CNRS

à Monsieur le Délégué Général à la Langue Française
et aux Langues de France

Monsieur le Délégué Général,

Au nom du président de la FELCO, je tiens à vous exprimer mes plus vifs remerciements à propos de votre introduction au numéro 1/2006 de la revue de l'APLV *Les Langues Modernes*, et je me permettrai également quelques commentaires.

Vous n'ignorez certainement pas que la FELCO, comme son association académique le CREO de Montpellier, comme plusieurs professeurs d'occitan à titre individuel, est membre de l'APLV. Les objectifs de cette association nous semblent fondamentaux, qui insistent à la fois sur la nécessaire diversité des langues enseignées, et sur la qualité de l'enseignement des langues. Par ailleurs, chose évidente pour toute personne cultivée, mais trop ignorée par beaucoup, l'APLV n'établit aucune hiérarchie entre les langues, les considérant toutes dans leur égale dignité et considérant tout apprentissage linguistique comme formateur.

Dans l'introduction à ce numéro spécial sur le plurilinguisme de la revue de l'APLV *Les langues Modernes*, vous rappelez l'imposition de l'usage du français contre les langues régionales, vous soulignez la nécessité d'une "intégration européenne respectueuse des identités, des cultures et des langues nationales". Vous ajoutez : "Le plurilinguisme est aussi un mot d'ordre à l'échelle des nations : soit, comme dans de nombreux pays européens, par respect des minorités, soit pour préserver le patrimoine linguistique des langues non nationales. Ainsi en France, la délégation générale à la langue française et aux langues de France s'emploie-t-elle à valoriser le riche héritage de nos langues régionales et non-territoriales, tout en veillant à assurer, conformément à la loi, la primauté du français sur le territoire national. Nulle contradiction entre ces deux missions : l'une tend à enrichir le patrimoine immatériel et l'héritage culturel des régions et des origines, l'autre vise à assurer aux citoyens les garanties de comprendre et de communiquer et à donner à la Nation sa cohésion".

C'est sur ce dernier point que la FELCO tient à faire quelques commentaires :

- « assurer aux citoyens les garanties de comprendre et de communiquer et à donner à la Nation sa cohésion" par le biais d'une langue devenue historiquement commune, le français, est effectivement très important. Mais le terme de « primauté », bien que n'impliquant pas, en lui-même, de supériorité de principe, fonctionne malheureusement de telle sorte, et dans la réalité des pratiques linguistiques, on est hélas bien proche de l'unicité... Langue commune, oui. Langue unique, non...

Assurer l'usage généralisé du français en tout point du territoire n'implique pas, selon nous, de le considérer comme supérieur et seul digne d'être transmis, et d'évincer les autres langues, comme c'est actuellement le cas, de toute parole sociale et publique notamment.

L'occitan ou le breton sont aujourd'hui des langues menacées. Donner à ces langues les moyens de la transmission ne signifie pas s'opposer à celle du français.

- il n'y a aucun risque, étant donné l'ancienneté de l'imposition de l'usage du français, que les langues régionales de France soient un obstacle à la maîtrise du français par leurs locuteurs. Les locuteurs des langues régionales sont tous au moins bilingues ; quant aux enseignants, leur formation actuelle les invite au comparatisme linguistique (entre langues romanes pour l'occitan par exemple). Au niveau des élèves, les connaissances de la psycholinguistique montrent que l'apprentissage précoce, notamment dans les sites bilingues publics, des langues régionales aux côtés du français a des effets positifs sur leurs compétences, y compris en langue française. Les sites bilingues publics ont maintenant plus de 20 ans d'existence, les évaluations ont été faites, dans le cadre général des programmes de l'Education Nationale, et les maîtres qui y enseignent ont développé de solides réflexions sur les pratiques pédagogiques qui y sont utilisées, ce qui en fait des pionniers par rapport à toutes les situations pédagogiques de bilinguisme français / langues étrangères ;

- par ailleurs, nous souhaitons exprimer quelques réserves sur les connotations de certains de vos propos. « patrimoine », certes, « héritage », bien sûr. Mais nous souhaitons aussi parler en termes d'avenir. Les langues ne sont pas que des patrimoines. Comme toute matière vivante, elles doivent évoluer, se modifier, et cela ne pourra se faire que si un plus large espace leur est donné dans la vie publique. En cela, la France a encore fort à faire, sur le plan de la Loi comme sur celui des pratiques et des mentalités, sous peine de voir soulignées les contradictions entre sa situation intérieure et les affirmations sur la diversité linguistique et culturelle qu'elle se plaît à tenir à l'extérieur de ses frontières.

Ce numéro des *Langues Modernes* sur le plurilinguisme, non seulement est d'une grande qualité comme tous les numéros de la revue, mais il insiste sur un dossier qui nous tient particulièrement à coeur, et en cela, nous avons été particulièrement sensibles à la présence en bonne place d'une intervention du Délégué Général à la Langue Française et aux Langues de France dans ce cadre.

La FELCO se tient bien entendu à votre disposition, par le biais notamment de son site internet, pour toute information complémentaire sur l'enseignement de l'occitan dans le cadre de l'Ecole Publique française.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Délégué Général, l'expression de nos salutations respectueuses.

P/O du Président de la FELCO,